



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° PI2025_07
PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES, AU TITRE DE LA PROMOTION
INTERNE POUR L'ANNEE 2025**

Le Président,

Vu les articles L. 523-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 21-053 du 26 février 2021 portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Bouches du Rhône.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrites sur la liste d'aptitude au grade **d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques**, au titre de la promotion interne pour l'année **2025** :

COLLECTIVITES	AGENTS
MAIRIE DE BELCODENE	TAGLIAFERRO Christelle
MAIRIE DE LA BOUILLADISSE	NGUYEN Quy Ngoc Quynh
MAIRIE DE MOLLEGES	DE MASI Marielle
MAIRIE DE SENAS	MOULIN Karine

ARTICLE 2 : Il sera procédé à la publication de la présente liste par voie d'affichage dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités affiliées,
- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence et d'Istres.

Fait à Aix-en-Provence, le

**Le Président,
Georges CRISTIANI**

